

# Orator 3 (EAD)

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Niveau d'étude : BAC +1
- > Période de l'année : Semestre Impair
- > Méthodes d'enseignement : A distance
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langues, Littératures & Arts du spectacle
- > Code ELP : 4L2OR03D
- > En savoir plus : <https://ufr-phillia.parisnanterre.fr/>

## Présentation

---

L'objectif de ce cours est de prendre conscience de tout ce qui est en jeu dans une entreprise de conviction et de développer son aisance en matière d'argumentation. Il propose un entraînement intensif à la recherche et à la rédaction d'arguments « pour » ou « contre », en s'inspirant de deux exercices préparatoires à l'éloquence très formateurs que nous a légués l'antiquité gréco-romaine : la **confirmation** et la **réfutation**.

Le cours, qui concilie théorie et pratique, amène à se décentrer pour mieux comprendre les conditions d'acceptabilité des arguments:

-la première séquence s'appuie sur un plaidoyer antique, et est l'occasion de rédiger des arguments dans le cadre d'un procès;

-la seconde séquence repose, elle, sur les contes de fées, et amène à construire des arguments pour confirmer ou réfuter le conte.

Cette double dimension (décentrement d'une part, et caractère fictif de l'entreprise argumentative d'autre part) permettra de développer une conscience accrue de tout ce qui se joue dans l'argumentation et de développer des réflexes qui facilitent le travail argumentatif en situation réelle.

## Objectifs

---

- développer des réflexes argumentatifs
- identifier rapidement les failles dans un texte ou dans un discours
- étayer ses arguments
- réfuter les arguments adverses
- anticiper les objections

## Évaluation

---

Régime EAD session 1 : une épreuve écrite d'1h

Session 2 dite de rattrapage : une épreuve écrite d'1h

## Contact(s)

- > **Christophe Brechet**  
Responsable pédagogique  
[cbrechet@parisnanterre.fr](mailto:cbrechet@parisnanterre.fr)